



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la mer
et du littoral de Corse**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2A-2025-03-18-00001 en date du 18 mars 2025, le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de création de servitudes de passage des piétons transversales au rivage sur le territoire de la commune de CALCATOGGIO. Celle-ci se déroulera durant 16 jours consécutifs du 7 avril 2025 à 09h au 22 avril 2025 à 12h.

Valérie ETTORI, a été désignée par arrêté préfectoral n° 2A-2025-02-20-00002 du 20 février 2025, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique sera tenu à la disposition du public, en support « papier » :

- à la mairie de CALCATOGGIO, désignée comme siège de l'enquête, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Et sous format numérique :

- sur le site internet de la Préfecture de la Corse-du-sud : <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6131>

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre papier qui sera ouvert à la mairie de CALCATOGGIO. Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- par voie postale : Mairie de CALCATOGGIO - A l'attention de Mme le commissaire enquêteur
Place du Docteur VERSINI – 20111 CALCATOGGIO

Ces observations écrites seront annexées au registre.

- sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6131>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6131@registre-dematerialise.fr - ces observations seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie de CALCATOGGIO :

- le 07 avril 2025 de 9h à 12h ;
- le 22 avril 2025 de 9h à 12h.

À l'issue de l'enquête publique, chacun des tracés proposés sera approuvé par arrêté préfectoral après délibération du conseil municipal et publié au recueil des actes administratifs. Toutefois, en cas d'opposition du conseil municipal, le projet de servitude sera validé par décret en Conseil d'État.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables durant un an sur le site internet de la Préfecture de la Corse-du-Sud <https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>, sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6131> et en version papier à la mairie de CALCATOGGIO.

Contact pour toutes informations : la cheffe de l'unité domaine public maritime (2A), service gestion intégrée de la mer et du littoral, direction de la mer et du Littoral de la Corse.

Téléphone : 04 95 29 09 80 – Courriel : dpm2a@mer.gouv.fr